

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE SOCIALE ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA FORMATION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GEREION DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

67/102 du 15/5/85
ASSJ. DGFP. DGPCE-SW
portent titlisation et nomination des
Professeurs de Lycée Stagiaires des ca-
dres de la Catégorie A, hiérarchie I des
services sociaux (Enseignement) de la
République Populaire du Congo au titre
de 1^{re} année 1986

PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 5 Juillet 1979;
(/u la loi n° 07/84 du 7/12/84 portant ratification de
l'Ordonnance n° 12/81 du 22/11/81 portant modification de certaines
dispositions de la Constitution du 5 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/82 du 03/11/82 portant statut général
des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
(/u le décret n° 62/130/PT du 9/5/1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République
Populaire du Congo;
(/u le décret n° 67/17/PT du 5/7/1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/82 du 3/12/1962
portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire
du Congo;
(/u le décret 62/198/PT du 5/7/1962 relatif à la nomina-
tion et à la répartition des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u l'arrêté n° 2087 du 21/6/1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire
du Congo;
(/u le décret n° 63/81/PT-EE du 26/3/63 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses arti-
cles 7 et 8.
(/u le décret n° 67/105/PT-EE du 21/5/1964 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du
Congo;
(/u le décret n° 65/170/PT-EE du 25/6/1965 réglementant
l'avancement des fonctionnaires;
(/u le décret n° 74/10/PT 31/12/1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/106/PT du 5/7/1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la
République Populaire du Congo;
(/u le décret n° 67/104/PT-EE du 30/9/1967 modifiant le
tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A, de l'Enseigne-
ment Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des
articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/135/PT-EE du 22/5/1964 fixant
le statut commun des cadres de l'Enseignement;
(/u le décret n° 84/350 du 3/3/1984 portant nomination du
Premier Ministre;
(/u le décret n° 85/1172 du 10/12/85 portant nomination des
membres du Gouvernement;
(/u le décret n° 86/173 du 10/12/85 portant organisation
des intérim des membres du Gouvernement;
(/u le décret n° 85/260 du 5/3/1985 déterminant le circuit
d'approbation des notes relatives aux intégrations, avancements et
révisions des situations administratives des Agents de l'Etat;
(/u le Procès-Verbal de la commission Administrative
paritaire d'Avancement en date du 3 Avril 1986.
(/u le décret n° 86/877 du 18/7/86 sur la prise d'effet
des avancements et réclassifications;

Le Secrétaire :

Mou

ARTICLE 1er : Les Professeurs de Lycée stagiaires des cadres de la catégorie A des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent sont titularisés au titre de l'année 1986, et nommés dans leur grade.

AU 2° ECHELON INDICE 920 ACC= 1 AN

- MOUKOURI (Jean Michel), (P/C du 28.3.1986) en service à Brazzaville

AU 1° ECHELON INDICE 830 ACC= NEANT

- BALOSSA (Léonard), (P/C du 26.1.1986) en service à Sibiti
- BANTSIMBA (Huguette), (P/C du 1.4.1986) en service à Brazzaville
- EBISSOU (Celestin), (P/C du 15.3.1986) en service à Brazzaville
- FOUKISSA (née IBOURITSO Mélanie), (P/C du 13.2.1986) en Sce à Brazzaville
- KIMPALOU (Justin), (P/C du 11.2.1986) en service à Brazzaville
- LOUHEMBA (Philippe), (P/C du 29.5.1986) en service à Brazzaville
- MAFOUA (Elisabeth), (P/C du 19.1.1986) en service à Brazzaville
- ONDZIE (Emmanuel), (P/C du 25.3.1986) en service à Impfondo
- MABOKOLO (Daniel), (P/C du 19.5.1986) en service à Brazzaville
- MBANGA (Dominique), (P/C du 27.7.1986) en service à Brazzaville
- GOMA EKABA (Mélanie), (P/C du 30.5.1986) en service à Brazzaville
- MBOSSA (Oumar), (P/C du 18.1.1986) en service à Brazzaville

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions du décret n° 86-877 du 18.7.1986 susvisé, cet avancement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 15 MAI 1987

PAR LE PREMIER MINISTRE,
LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA
SECURITE SOCIALE ET DE LA JUSTICE
GARDE DES SCEAUX.

Dieudonné KIMBEMBE

COMMANDANT Dieudonné KIMBEMBE.-

Ange Edouard POUNGUI

Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

DGEE/DGPEE.....2	
MESSCA/CAT.....2	
DGES.....2	
DPAA/DGFC.....2	DOSSIERS/DPAA...2
DGB.....2	CRF.....2
DCF.....2	BST/DGFP.....2
TRESOR.....2	INTERESSES.....13
B/COURRIER.....2	FETRASSEIC.....2
B/SOLDE.....2	DRES.....2
JORPC.....2	DOSSIERS/DGFP...2..